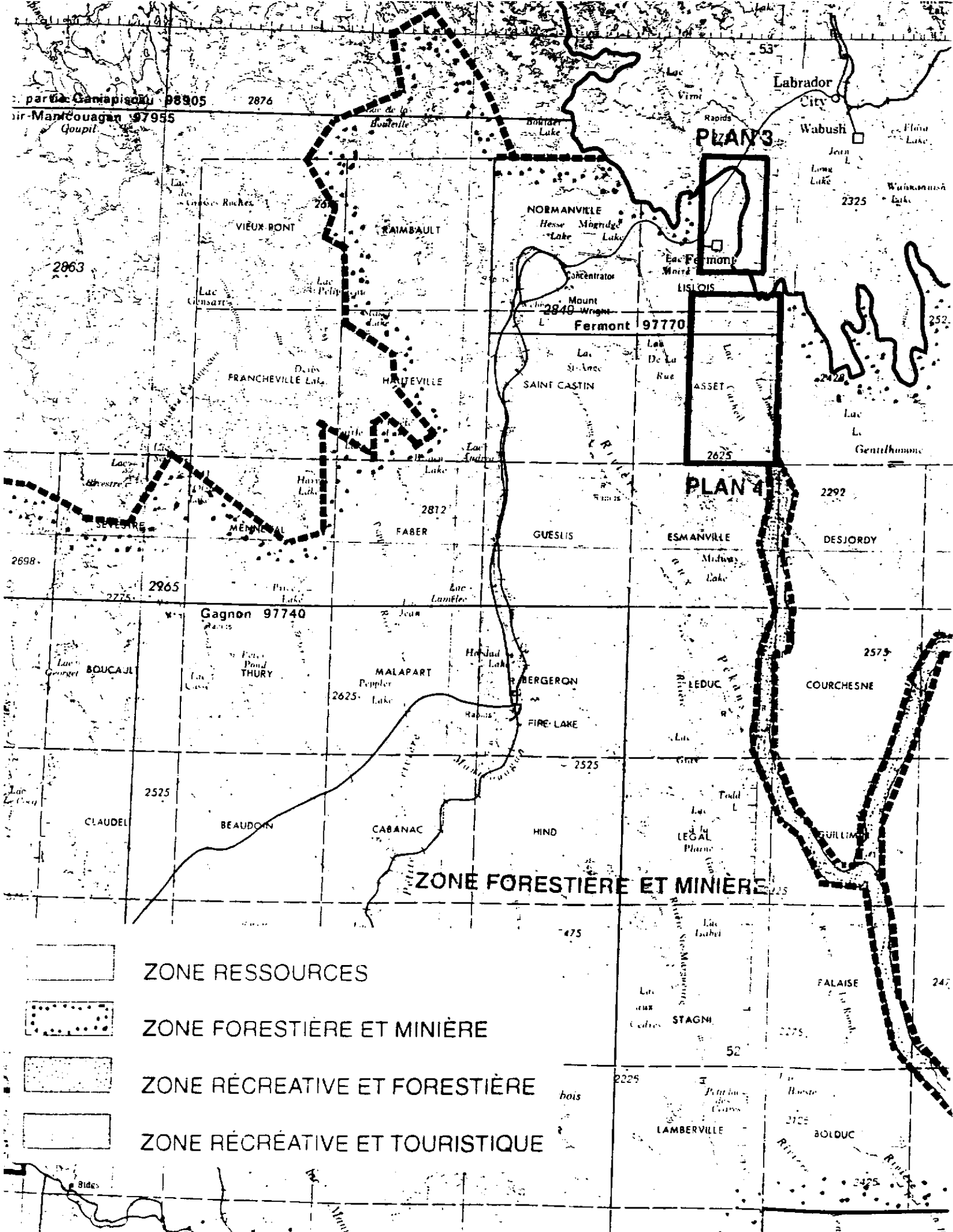


EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

T.N.O.

DE LA MRC DE CANIAPISCAU



partie Gamapigon 98905
 Mir-Mamouagan 97955
 Goupil


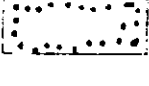
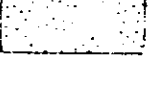
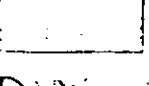
PLAN 3

Fermont 97770

PLAN 4

Gagnon 97740

ZONE FORESTIERE ET MINIERE

-  ZONE RESSOURCES
-  ZONE FORESTIERE ET MINIERE
-  ZONE RECREATIVE ET FORESTIERE
-  ZONE RECREATIVE ET TOURISTIQUE

CHAPITRE 2 : CLASSIFICATION DES USAGES ET DES BÂTIMENTS ET PLAN DE ZONAGE

Pour les fins du présent règlement, les usages et les bâtiments sont rassemblés en groupe:

Groupe minier
Groupe forestier
Groupe récréation
Groupe transport et communication
Groupe énergie électrique
Groupe industrie de transformation

2.1 LE GROUPE MINIER

Le groupe minier comprend les utilisations du sol et les bâtiments reliés à l'exploitation minière.

EXTRACTION

- Extraction minière à ciel ouvert ou souterraine;
- Extraction des hydrocarbures, du gaz, du charbon;
- Extraction de tourbe;
- Extraction de sable, de gravier, de pierre;
- Autres minéraux industriels.

INSTALLATIONS D'EXTRACTION

- . Bâtiments d'entretien et de réparation;
- . Entreposage du minéral et hydrocarbure;
- . Entreposage des déchets;
- . Transport, concassage, lessivage;
- . Camps miniers ou de prospection.

Liste indicative et non exclusive.

2.2 LE GROUPE FORESTIER

Le groupe forestier comprend les utilisations du sol et les bâtiments reliés à l'exploitation forestière.

PRODUCTION

Culture de semis;
Aire d'empilement et de tronçonnage.

INSTALLATION FORESTIÈRE

Camps forestiers;
Bâtiments d'entretien et de réparation;
Serres.

Liste indicative et non limitative

2.3 LE GROUPE RÉCRÉATION

Le groupe récréation comprend les utilisations du sol et les bâtiments reliés à la pratique d'activité récréative.

- Camp de chasse, de pêche et abri de piégeage;
- Chalet;
- Centre écologique et bâtiments requis;
- Abri de chasse;
- Station piscicole;
- Pourvoirie;
- Terrain de camping et de caravaning;
- Commerce de services (hébergement restauration);
- Base et centre de plein air;
- Halte routière.

Liste indicative et non limitative.

2.4 LE GROUPE TRANSPORT ET COMMUNICATION

Le groupe transport et communication comprend les utilisations du sol et les bâtiments reliés à l'exercice des activités de transport et communication.

- Transport routier, ferroviaire et bâtiments d'entretien et de réparation;
- Triage et entreposage du matériel de transport;
- Transport aérien et bâtiments d'entretien;
- Base d'hydravion et bâtiments d'entretien;
- Transport de l'électricité (ligne et tours de transmission, postes);
- Tours radio, micro-ondes, station d'émission et de réception, etc.

Liste indicative et non limitative.

2.5 LE GROUPE ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le groupe énergie électrique comprend les utilisations du sol et les bâtiments nécessaires à l'exploitation des ressources hydro-électriques.

- . Énergie hydraulique (barrage, digue, centrale, bâtiments d'entretien, poste).
- . Bâtiments d'entretien et de réparation.

Liste indicative et non limitative.

2.6 LE GROUPE INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Le groupe industrie de transformation comprend les utilisations du sol et les bâtiments nécessaires à la transformation des ressources.

- Transformation minière;
- Transformation forestière (moulin de sciage, pâte et papier);
- Transformation de la roche, de la pierre, de l'argile, du sable et gravier (ciment, chaux, verre, etc.);
- Bâtiments d'entretien et de réparation.

Liste indicative et non limitative.

2.7 LE GROUPE UTILITÉ PUBLIQUE

Le groupe utilité publique comprend les utilisations du sol et les bâtiments nécessaires à:

- Site d'enfouissement de l'exploitation des déchets et de boues de fosse septique.

Liste indicative et non limitative.

2.8 PLAN DE ZONAGE

Afin de pouvoir réglementer les usages et les bâtiments ainsi que les normes générales ou spécifiques à certains usages et bâtiments, l'ensemble des territoires non organisés a été subdivisé en quatre (4) grandes zones:

- . zone de ressources
- . zone forestière et minière
- . zone récréative et forestière
- . zone récréative et touristique

La grille suivante précise les différents groupes d'usages permis dans chacune de ces zones.

MRC DE CANIAPISCAU

RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LES TNO

Grille de spécification

Groupe d'usages	ZONES			
	Ressource	Forestière et minière	Récréative et forestière	Récréative et touristique
Minier	X	X		
Forestier	X	X	X	
Récréation	X	X	X	X
Transport et communication	X	X	X	X
Énergie électrique	X	X		
Industrie de transformation	X	X	X	
Utilité publique	X	X		